



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du GARD
Commune d'AUMESSAS

Procès-verbal du Conseil Municipal du 19/09/2026



L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf septembre à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRAL, Maire d'Aumessas.

Étaient présents : Philippe **BARRAL**, Ariane **ALBARIC**, Hugues **GAYRAUD**, Isabelle **BRED**, Gilles **FAVIER**, Carine **COLLIN**, Jean-Paul **DUARTE**.

Absents excusés : Michel **ANDRÉ** donne pouvoir à Ariane **ALBARIC**, Gérard **VOLOT** donne pouvoir à Philippe **BARRAL**, Mona **VISÉE** donne pouvoir à Isabelle **BRED**, Elsa **LENNUYEUX** donne pouvoir à Carine **COLLIN**.

Secrétaire de séance : Ariane **ALBARIC**.

Ordre du jour :

1- Approbation du dernier conseil municipal –

2 - Retrait et remplacement de la délibération N° 2026/017 relative aux Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal .

3 - Création et composition d'une commission ad hoc d'analyse des offres pour le marché de maîtrise d'oeuvre : Salle des fêtes

4 - Réalisation d'un audit énergétique Ecole auprès du Territoire Energie Gard - Smeg

5 - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'eau potable 2025

6 - Adoption du rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif 2025

7- Prise en charge par la Commune de la Formation aux premiers secours au profit des Administrés (Définition des conditions et modalités d'attribution).

8 - Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique pour les services techniques .

9- Constat de désaffectation et déclassement du Domaine Public Communal d'une surface de 4 m2 située au 1 bis Place de l'Église et mise en vente.

10- Demande de location Cuisine des Charmilles.

11- Acquisition conditionnelle du bâtiment << La Viale >> pour la création d'un commerce (Demandes de subventions et plan de financements).

12- Questions diverses.

1° Approbation conseil municipal du 05/06/2026

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 05/06/2026 est approuvé à l'unanimité.

2° Retrait et remplacement de la délibération N° 2026/017 relative aux Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

À la suite du contrôle de légalité de la Préfecture du Gard, ajustement et clarification du cadre des délégations attribuées au Maire pour des motifs de sécurité juridique.

Résumé : Faisant suite au contrôle de légalité de la Préfecture du Gard, le Conseil Municipal décide de retirer la délibération précédente et de cadrer à nouveau les délégations attribuées au Maire :

Emprunts : Limite annuelle de 20 000 €, durée maximale de 15 ans (prend fin à l'ouverture de la campagne électorale).

Actions en justice : Précision des cas d'intervention en demande ou en défense.

Dépenses d'investissement : Suppression de la délégation d'engagement direct de 20 000 € non prévue par le CGCT.

Vote : Adopté à l'unanimité.

3 °Création et composition d'une Commission ad hoc d'analyse des offres pour le marché de maîtrise d'œuvre : Salle des fêtes

Considérant la complexité technique et les enjeux du projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer une commission ad hoc chargée d'assister le pouvoir adjudicateur dans l'examen, le jugement des candidatures et des offres, ainsi que dans la formulation d'un avis motivé d'attribution.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** décide de la création de cette Commission, en fixe le rôle et la composition :

Président : Philippe BARRAL

Membres titulaires : Ariane ALBARIC, Isabelle BRED, Elsa LENNUYEUX

Membre suppléant : Gilles FAVIER

Membre à voix consultative : Un représentant du CAUE du GARD

Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, le programme technique, architectural et financier de l'opération, valide le budget prévisionnel : 307 100,39 € HT pour les travaux, 53 435,47 € TTC pour les honoraires de Maîtrise d'Œuvre. La commune sollicite un accompagnement financier au taux maximum auprès des partenaires publics.

4° Réalisation d'un audit énergétique École auprès du Territoire Énergie Gard - Sieg

Dans le cadre d'une démarche globale de maîtrise de l'énergie et afin d'obtenir la meilleure valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE), la municipalité souhaite faire réaliser un audit d'efficacité énergétique du bâtiment de l'école. Le projet est confié sous la maîtrise d'ouvrage du Territoire Énergie Gard - SMEG.

Éléments financiers :

- Montant prévisionnel total : **1 128,75 € HT** (soit **1 354,50 € TTC**).
- Sollicitation d'aides complémentaires : Programme **ACTEE Chêne 3 2026**.
- Participation estimée de la commune : **790,12 €**
- La participation définitive sera établie à la réception du rapport sur la base des dépenses réelles.
- **Vote : Adopté à l'unanimité.**

5 °Adoption du rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Eau Potable 2025

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit présenter au Conseil Municipal, dans les 9 mois suivant la clôture de l'exercice, le rapport d'activité relatifs aux services d'Eau Potable.

Conseil municipal du 19 septembre 2026

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le rapport RPQS 2025 pour le service d'Eau Potable.

6° Adoption du rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif 2025

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit présenter au Conseil Municipal, dans les 9 mois suivant la clôture de l'exercice, le rapport d'activité relatifs aux services d'Assainissement Collectif.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le rapport RPQS 2025 pour le service d'Assainissement Collectif.

7° Prise en charge par la Commune de la Formation aux premiers secours au profit des Administrés (Définition des conditions et modalités d'attribution).

Afin de développer la culture du secourisme et la prise en charge des urgences au niveau local, la municipalité met en place un soutien financier destiné à inciter les habitants à se former aux gestes qui sauvent en partenariat avec les Sapeurs-Pompiers du Gard.

1. Accord de principe pour la prise en charge par le budget communal de 50 % du coût de la formation sous la forme d'un **forfait de 25 € par bénéficiaire**.
2. Critères d'éligibilité :
Résider sur le territoire communal d'Aumessas.
Contingent annuel limité à 20 participants par an.
3. Autorisation donnée au Maire de signer la convention de partenariat avec les organismes formateurs agréés

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le budget et les critères d'éligibilité.

8° Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique pour les services techniques

Le Citroën Berlingo des services techniques (mis en circulation en 2006, immatriculé 1255 ZH 30) a fait l'objet d'un avis défavorable lors du dernier contrôle technique en raison d'une vétusté avancée et de défaillances de sécurité majeures. Sa remise en état engendrerait des coûts disproportionnés. L'étude comparative menée pour son remplacement privilégie l'électrique afin de répondre aux besoins opérationnels tout en s'inscrivant dans la transition écologique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

1. Mise en réforme et retrait du service de l'ancien Citroën Berlingo.
2. Achat du véhicule Nissan Townstar EV pour un montant de **20 657,56 € HT**, soit **25 888,12 € TTC**.
3. Autorisation donnée au Maire de solliciter les aides publiques disponibles (Bonus écologique, Prime à la conversion, DETR/DSIL, aides Région/Département).
4. Imputation budgétaire de la dépense : Chapitre 21, Article 2182 (Matériel de transport) du budget d'investissement 2026.

9° Constat de désaffectation et déclassement du Domaine Public Communal d'une surface de 4 m² située au 1 Bis Place de l'Église et mise en vente

Rappel des règles de déport : M. Philippe BARRAL, Maire et acquéreur potentiel, a quitté la salle du Conseil municipal avant la présentation de ce point et n'a pris part ni aux débats ni au vote, conformément à l'article 432-12 du Code pénal. La séance a été présidée par Mme Ariane ALBARIC, Première Adjointe

Madame la 1ère Adjointe expose au Conseil le constat de désaffectation et de déclassement du domaine public de la parcelle située place de l'Église à droite de l'escalier, contiguë aux parcelles cadastrées E237 et E238. Le conseil prononce le déclassement de cette parcelle du domaine public et son incorporation dans le domaine privé de la commune.

Madame la 1ère Adjointe informe le Conseil du souhait de Monsieur BARRAL d'acheter 4 m² de cette parcelle. Les membres présents, **à l'unanimité**, décide de vendre 4 m² à Monsieur Philippe BARRAL pour la somme de 72€, frais de géomètre, d'arpentage et frais notariés à la charge de l'acquéreur.

10° Demande de location Cuisine des Charmilles

Examen de la demande soumise par Madame Émeline BURON souhaitant occuper la cuisine des Charmilles dans le cadre du développement de son activité professionnelle.

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de :

Mettre à disposition le local pour la période du **1er octobre 2026 au 31 mai 2027**.

Fixer le montant du loyer à **180€ / mois**.

11° Acquisition conditionnelle du bâtiment « La Viale » pour la création d'un commerce.

Demande de subventions et de plan de financement.

Présentation du projet de rachat de l'immeuble de l'ancien restaurant « La Viale » (situé au 5 route du Temple) afin de permettre l'implantation d'un commerce et de préserver la vitalité du centre-bourg.

Plan de financement prévisionnel :

Acquisition du bâtiment : 166 000 €

Travaux de mise en conformité : 100 000 €

Coût global de l'opération : **266 000 €**

Subventions publiques demandées : jusqu'à 80 % (soit **212 800 €** max).

Restant à charge pour la commune : 20 % minimum (soit **53 200 €**).

Décisions prises, à la majorité, abstentions de Madame Elsa LENNUYEUX et Monsieur Hugues GAYRAUD :

1-Approbation du principe d'achat et du programme de travaux sous la condition suspensive stricte et expresse d'obtention préalable des subventions sollicitées.

2-Mandat donné au Maire pour effectuer les demandes d'aides financières auprès des partenaires institutionnels.

3-Engagement budgétaire de la commune de couvrir la part communale du financement (53 200 €).

4-Autorisation accordée au Maire de signer le compromis de vente incluant la clause suspensive d'obtention des financements publics.

12 °Questions diverses :

- Monsieur le Maire expose le problème de prolifération des sangliers dans le village. Contact a été pris avec les chasseurs qui vont organiser 2 grosses battues et sont conscients qu'il faut augmenter les prélèvements.
- Les travaux aux Ateliers Municipaux se concrétisent peu à peu pour offrir aux agents un minimum de confort avec la construction d'un bureau/vestiaire.
- Des devis pour la restauration de la toiture et des menuiseries des Charmilles ont été réalisés, un dossier sera constitué pour être présenté au Loto du Patrimoine.
- La prochaine Journée Citoyenne aura lieu le 25 octobre 2026. Jean-Paul Duarte propose de superviser l'organisation (recensement des chantiers à réaliser en concertation avec les élus et les habitants). Une info sera publiée sur Illiwap.
- Pour la saison estivale 2027, deux candidats se sont manifestés pour prendre la gérance de la Lampisterie. Ils doivent fournir un dossier de présentation de leur projet.
- La campagne de stérilisation des chats doit être poursuivie. Les habitants seront les bienvenus pour aider (capture, trajet chez le vétérinaire). La municipalité va acheter 2 cages de trappe et un lecteur de puces.

La séance est levée à 12h20

Le Maire

Philippe BARRAL

La secrétaire

Ariane ALBARIC